

Centre Aéré de Février 2023

Vacances scolaires du lundi 20 au vendredi 24 février 2023 / Pré-inscription à la semaine.

PAR TIRAGE AU SORT

Les pré-inscriptions courent du **lundi 09 janvier à partir de 00h01 au vendredi 13 janvier jusqu'à 18h00**.
Aucun dossier ne sera considéré avant et ceux qui arriveront après seront mis directement en liste d'attente.
Vous pouvez envoyer vos documents par mail, par courrier et/ou les déposer soit au secrétariat soit dans notre boîte aux lettres. Nous tenons compte des priorités comme suit : 1. Habitants du quartier. 2. Travailleurs dans le quartier. 3. Autres. Un tirage au sort aura lieu par catégorie.
Nous vous invitons à vous référer à la procédure complète sur notre site internet ou de nous téléphoner.
Merci de votre compréhension.

Informations :

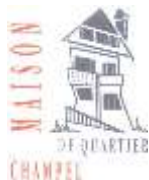
La Maison de Quartier de Champel (ci-après MQC), institution laïque, accueillera au maximum 36 enfants de 4 à 11 ans pendant la semaine. **Les enfants dès 4 ans** révolus peuvent être inscrits à condition qu'ils soient scolarisés en 1P au plus tard en septembre 2022 et qu'ils soient propres et autonomes. Pas d'inscription possible dès 12 ans révolus.

Nous vous prions de tenir compte que les remboursements se feront uniquement par justification d'un certificat médical. Tout enfant qui ne viendra pas 2 jours sans annonces exceptionnelles explicites sera automatiquement désinscrit, le montant de la facture restera à payer.

PRIX DE LA SEMAINE (CHF) :

Revenu mensuel BRUT du groupe familial (parents)	1 enfant inscrit (par enfant)	2 enfants inscrits (par enfant)	3 enfants inscrits (par enfant)	4 enfants inscrits (par enfant)
Jusqu'à 2'500.-	40.-	35.-	30.-	25.-
De 2'501.- à 3'500.-	50.-	45.-	40.-	35.-
De 3'501.- à 4'500.-	65.-	60.-	55.-	50.-
De 4'501.- à 5'500.-	80.-	75.-	65.-	60.-
De 5'501.- à 7'000.-	95.-	90.-	80.-	75.-
De 7'001.- à 8'500.-	120.-	115.-	110.-	105.-
De 8'501.- à 11'500.-	160.-	155.-	150.-	145.-
De 11'501.- à 14'500.-	200.-	195.-	190.-	185.-
De 14'501.- à 17'500.-	230.-	225.-	220.-	215.-
Plus de 17'500.-	250.-	245.-	240.-	235.-

Obligation de joindre la copie du bordereau de taxation 2021/2022 (ou RDU). Sans celui-ci vous serez automatiquement classé en tarif maximum. Le tarif appliqué est la ligne 91.00 revenu mensuel brut divisé par 12. Aucun enfant ne doit être empêché de participer pour des raisons financières. Nous sommes à votre disposition pour un éventuel arrangement. Nous vous remercions de contacter le secrétariat pour tout complément d'information.



CA Février 2023

Vacances scolaires du 20 au 24 février 2023.

Par tirage au sort. Pré-inscription à la semaine. Délai envoi/dépôt : du 09 au 13 janvier 2023.

RESPONSABLE LEGAL / FACTURATION / COURRIER / URGENCES : _____

Mère

Père

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Adresse du domicile : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél privé : _____

Tél privé : _____

Natel : _____

Natel : _____

Tél prof : _____

Tél prof. : _____

Code postal prof. : _____

Code postal prof. : _____

E-mail (pour tout contact et réception de la newsletter) : _____

En cas d'urgence, autre personne à contacter que parents :

Nom, prénom, tél. : _____

ASSURANCES : Attention, les utilisateurs ne sont pas assurés par la MQC.

RC - responsabilité civile (parents) : _____

Ass. maladie et accident (enfant) : _____

Informations particulières à nous transmettre :



CA Février 2023

Vacances scolaires du 20 au 24 février 2023.

Par tirage au sort. Pré-inscription à la semaine. Délai envoi/dépôt : du 09 au 13 janvier 2023.

ENFANT : Garçon Fille Autre Date de naissance : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Lieu de scolarisation : _____ Degré : _____

TETANOS :

Votre enfant est-il vacciné contre le tétanos ? Non / Oui → Date de rappel : _____
(sans précision et en cas d'accident, l'enfant sera vacciné à vos frais).

ALIMENTATION :

Votre enfant doit-il suivre un régime alimentaire particulier ? Non / Oui → Si oui, lequel et quelles sont les précautions à prendre ? : _____

De par la diversité culturelle des enfants, nos repas sont généralement végétariens et sans viande de porc.

ALLERGIES, AUTRES :

Votre enfant souffre-t-il d'une maladie, d'une allergie ou d'un handicap particulier ? Non / Oui → Si oui, lequel et quelles sont les précautions à prendre ? : _____

Informations particulières au sujet de l'enfant à nous transmettre :



CA Février 2023

Vacances scolaires du 20 au 24 février 2023.

Par tirage au sort. Pré-inscription à la semaine. Délai envoi/dépôt : du 09 au 13 janvier 2023.

EN CAS DE MEDICATION

Si votre enfant doit prendre des médicaments durant le temps d'accueil, demandez au secrétariat le formulaire spécial à remplir. Il a été rédigé sur la base de directives du service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ). Merci de le remplir le plus précisément possible.

- ❖ Informer l'animateur.trice responsable des activités de l'état de santé de votre enfant, de l'évolution de la maladie et de la raison du traitement.
- ❖ Dans la mesure du possible, administrer vous-même les médicaments à la maison.
- ❖ Si le médicament doit être administré durant les activités, informer l'animateur.trice responsable du moment précis auquel le donner.
- ❖ L'amener impérativement dans l'emballage d'origine accompagné de sa notice et muni de l'étiquette de posologie, mentionnant le nom de la pharmacie l'ayant fourni ainsi que le nom du médecin l'ayant prescrit.
- ❖ Apporter impérativement une copie de l'ordonnance.
- ❖ L'administration de certains médicaments (ex : Ventolin, Epipen, ...) peut être prescrite par le pédiatre de votre enfant, de façon répétée, durable ou en réserve. Merci, dans tous les cas, de transmettre une fiche de traitement remplie par votre pédiatre.

AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL :

Au cas où mon enfant est inscrit :

- ❖ J'inscris mon enfant au centre aéré organisé par la MQC avec son accord. J'ai rappelé à mon enfant qu'il devait respecter les consignes données par le personnel d'encadrement, ainsi que les règles de prudence habituelles.
- ❖ En cas d'urgence, j'autorise les responsables de la MQC à prendre toutes mesures nécessaires à la santé de mon enfant y compris celles préconisées par un médecin. Je m'acquitterai des frais occasionnés pour les soins donnés à mon enfant, y compris les frais de transport.
- ❖ La MQC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'une absence non excusée par le répondant légal.

Genève, le : _____ Signature : _____

Par votre signature, vous confirmez avoir pris note des conditions d'inscription et vous vous engagez à ce que votre enfant participe à la semaine complète.